

Notre-Dame-du-Lac,  
le 27 novembre 2006

Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement Québec  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

**OBJET :   Bretelles et viaduc d'étagement au kilomètre 20;  
entre Dégelis et Notre-Dame-du-Lac**

---

Madame,  
Monsieur,

Le pourquoi que je présente ce mémoire est pour les raisons suivantes :

- Attendu qu'il existe une desserte depuis 1945 à cet endroit. Cette desserte a toujours donné accès à la 185, aux résidants du *Chemin Neuf*, du *Chemin du Lac* et maintenant *La Montée de l'Île* ainsi que pour les *chalets le long du Lac Témiscouata*.
- Dans les quatre agglomérations que j'ai mentionnées plus haut, la population est aussi grande que celle de la municipalité de Packington.
- Attendu que cette desserte a toujours été une nécessité pour faciliter les délais d'interventions des services d'urgences tels que pour les incendies, ambulances et la police. Cette desserte est située à 6 (six) kilomètres de Ville Dégelis et 9 (neuf) kilomètres de ville Notre-Dame-du-Lac. Ce qui la rend conforme aux normes pour une route à 4 (quatre) voies et un pont d'étagement avec bretelles.

.../2

- En ce qui a trait à l'environnement; les gens feraient moins de kilomètres pour avoir accès à l'autoroute à 4 (quatre) voies. Donc, moins de gaz carbonique et de polluants dans l'air.
- S'il vous plaît, veuillez prendre en considération la requête que j'ai fait signer, en date du 29 mars 2004 par les citoyens de ces dites agglomérations. Ainsi que ma lettre datée du 23 octobre 2006.

Bien à vous, Madame, Monsieur.

A handwritten signature in cursive script that reads "Rodrigue Lavoie".

M. Rodrigue Lavoie

Notre-Dame-du-Lac  
le 23 octobre 2006

Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement Québec  
Edifice Lomer- Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

Objet : Bretelles et viaduc d'étalement au kilomètre 20;  
entre Dégelis et Notre-Dame-du-Lac

Madame, Monsieur,

En juin 1944, il y a eu des élections provinciales au Québec dont les deux partis politiques de l'époque ont promis la rénovation de la route 2 (deux) de Dégelis à Rivière-du-Loup; en passant par les villages.

À l'automne 1944, les travaux ont débutés à Dégelis. Les ingénieurs n'ont pas suivi la route 2 (deux) de Dégelis à la route de la Rivière Creuse à Notre-Dame-du-Lac.

En 1968, ils ont rénové la 185; ils ont suivi le même tracé de la route 2 (deux) à l'exception des villages. Ils ont donc passé en dehors des villages.

Donc, cela fait soixante et un ans que l'on a accès à cette dite route.

On peut douter et penser que l'on à un droit acquis.

Les ingénieurs ont pour leur dire que ça coûte un million pour faire les bretelles. S'ils achètent les matériaux de la première pelletée à la dernière pelletée, cela va coûter un million.

2/...

Mais, il y a des économies à faire; qu'ils utilisent leur surplus de pierre pour le remblais.

De surcroît, il est question de démolir la route 185 de un à deux kilomètres parce qu'ils passent plus haut dans la côte d'Aimant.

Il va s'en dire qu'il y a été rajouté deux pieds de pierre concassée, il y a de cela dix ans; dans cette côte.

Qu'ils utilisent ces matériaux; ils vont sauver beaucoup d'argent. Cela va coûter uniquement l'asphaltage des bretelles et le dernier concassé.

S'il vous plaît, veuillez prendre note que j'ai fait signer une requête (pétition) concernant cet objet; en date du 29 mars 2004.

Bien à vous, Madame, Monsieur,

Rodrigue Lavoie

  
\_\_\_\_\_

Le 15 avril 2004

Monsieur Rodrigue Lavoie, porte-parole  
1644, chemin du Lac  
Notre-Dame-du-Lac (Québec) G0L 1X0

N/Réf. : 20-3300-0234

**Objet : Construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185  
entre Cabano et la frontière avec le Nouveau-Brunswick**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre requête du 29 mars 2004 que vous nous avez transmise au nom des résidents du chemin du Lac et du chemin Neuf, concernant le tracé préliminaire de la future autoroute proposée par le Ministère pour le secteur compris entre Notre-Dame-du-Lac et Dégelis.

Le ministère des Transports procède actuellement à des consultations publiques sur le projet d'autoroute à deux chaussées séparées dans l'axe de la route 185 entre Cabano et la frontière avec le Nouveau-Brunswick. Au terme des consultations, nous vérifierons la faisabilité des différentes propositions qui ont été faites et des impacts sur les différents milieux. Par la suite, nous vous informerons des orientations qui auront été convenues.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à ce projet. Soyez assuré que les éléments problématiques et les propositions que vous avez exprimés seront étudiés.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur,

  
JEAN-LOUIS LORANGER, ing.

JLL/SL/mcp

c. c. MM. Réal Voisine, maire, Ville de Notre-Dame-du-Lac  
Émilien Nadeau, maire, Ville de Dégelis  
Michel Caron, biologiste, Consortium Tecsalt-Génivar

Par ailleurs, nous avons déposé l'étude d'impact au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) au cours du mois de juillet 2005.

Les étapes à venir dans la procédure d'évaluation environnementale en vue de l'obtention du décret ministériel sont :

- Recevabilité de l'étude par le MDDEP;
- Dépôt public de l'étude par le BAPE;
- Médiations ou audiences publiques si requis par le BAPE;
- Autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ);
- Obtention du décret ministériel.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M. Simon Lavoie, ing., gérant de projet dans ce dossier à la Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine au numéro suivant (418) 727-3674.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le directeur,



JEAN-LOUIS LORANGER, ing.

JLL/SL/mcp

p. j.

c. c. MM. Gilles Garon, maire de la ville de Notre-Dame-du-Lac  
Émilien Nadeau, maire de la ville de Dégelis  
Michel Caron, biologiste, Consortium Tecsuft/Génivar